

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°19

OBJET :

BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 8

Absent(s) : 8

Délibération
comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture

le : 13/02/24

Publication le :

13/02/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le six février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Eric LACROIX à Thierry THOLIN, Jean-François TEIL à Jean-Marc GUILLOT, Corinne GELIN à Lydie AUGAY, Nathalie CHANFRAY à René PONTET, Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Romain COLLIER à Daniel DUMONTET, Dimitri GIRARD à Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membres absent(s) :

Eric LACROIX, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu l'Avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales réunie 29/01/2024

Selon les termes de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 17 425,75 € (25% de 69 703,00 €) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget 2024.

Le Conseil Municipal **SE PRONONCE** sur l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

- Immobilisations incorporelles 2 000.00 €
- Immobilisations corporelles 5 000.00 €

Adopté par 21 et 6 absentions (Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Patricia PIVOT et Patricia BALMONT)

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 6 février 2024

Le secrétaire de séance
Rémi LABROSSE



Le Maire,
René PONTET

